## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

#### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

## **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION

# **BOTANIQUE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 0211 02 U 33 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009, sur avis conforme de la Commission de concertation

## **BOTANIQUE**

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT

#### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

## 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de se familiariser avec la cytologie, la morphologie, l'histologie, la physiologie et le mode de reproduction des végétaux ;
- de classifier un végétal.

#### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

## 2.1. Capacités

#### En français,

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Chimie minérale	CT	В	20
Botanique	CT	В	26
Laboratoire de botanique	CT	S	10
3.2. Part d'autonomie P		14	
Total des périodes			70

#### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Chimie minérale

L'étudiant sera capable :

- de décrire et de définir les différents constituants des atomes et des molécules ;
- d'utiliser le tableau périodique des éléments, les symboles de Lewis et les valences;
- de décrire les principales liaisons chimiques (covalentes et ioniques);
- de différencier les acides, bases et sels et de les identifier à partir de la nomenclature et de la formule chimique ;
- d'identifier et d'équilibrer des réactions chimiques.

## 4.2. Botanique

L'étudiant sera capable :

à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,

- de citer et de décrire les principaux organites de la cellule végétale et d'en préciser leurs fonctions;
- de décrire la morphologie des végétaux ;
- ♦ d'expliciter la classification des végétaux (embranchements, classes, ordres, familles, ...) et d'appliquer la méthodologie permettant de situer un végétal dans la classification ;
- de citer et de définir les principaux tissus végétaux ;
- de définir les principes de base de physiologie végétale tels que notamment la photosynthèse, la respiration, la transpiration, la nutrition, la croissance, ...;
- de décrire les différents modes de reproduction végétative et sexuée des végétaux.

## 4.3. Laboratoire de botanique

L'étudiant sera capable :

à partir de végétaux rencontrés en agronomie et mis à sa disposition, dans le respect des consignes données et des règles de sécurité et en utilisant, au besoin, des ouvrages de référence,

- d'identifier les différents constituants du végétal analysé et de le classifier ;
- de déterminer, au besoin, le stade de développement.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- d'identifier un sel, une base, un acide à partir de la nomenclature et de la formule chimique ;
- à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,
- de décrire les différents organes d'un végétal et de le classifier ;
- de définir les principes de base d'histologie et de physiologie végétale ;
- d'expliciter les modes de reproduction des végétaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la justesse de la terminologie employée,
- le niveau de développement et d'explication des principes de physiologie,
- le degré d'autonomie atteint.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Laboratoire de botanique », il est conseillé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail et 20 étudiants par groupe.